



## PROCES VERBAL

### Conseil d'administration (CA 22) pour l'élection du bureau

le 7/11/2023 à 21h30 à Bouxières aux Chênes, suite à l'assemblée générale ordinaire du même jour

#### ► Ordre du jour :

Election du bureau suite au renouvellement partiel du conseil d'administration à l'assemblée générale du 10/11/2023 à 19h30.

Administrateurs présents : C Besançon réélu- R Bocquet - R Damien- R Guérard - N Joncheray - L Jouaux réélu - G Laurent- P Vuébat et **Bénédicte Monginot nouvelle élue.**

► Toujours aînée de la présente assemblée, Léonce Jouaux en prend la présidence, propose de passer à l'élection au poste de président, sollicite les membres présents pour savoir s'il y a un candidat à ce poste: Pierre Vuébat est le seul candidat.

Après accord de tous les membres pour un vote à main levée, **Pierre VUEBAT est élu à l'unanimité Président du Conseil d'administration de l'association Chênes en chœur.**

Pierre Vuébat reprend sa fonction de président réélu et sollicite les membres pour les autres postes :

- **Poste de Vice Président : Régine DAMIEN seule candidate, est élue à main levée à l'unanimité.**
- **Poste de trésorier : Nicole Joncheray seule candidate, est élue à main levée à l'unanimité.**

Elle sera aidée par un adjoint Laurent Bosquet pour la finalisation des comptes.

- **Poste de secrétaire : Claude BESANCON a souhaité laisser sa place à ce poste. Seule Bénédicte Monginot se présente à ce poste de secrétaire. Elle est élue à main levée à l'unanimité.**

Claude Besançon, comme annoncé par le président dans son rapport moral, sera administrateur délégué à la communication en générale –concert- sites comcom, -CEC –journaux...et restera administrateur du site de Chênes en chœur, en liaison avec l'hébergeur national OVH. Claude contactera au plus tôt Bénédicte pour lui transférer la base des fichiers de l'association et l'ensemble des documents archivés en sa possession, et l'informer de son nouveau rôle.

#### ► Délégations :

Il n'y a aucun changement de délégations au sein du CA : Signatures au compte bancaire par Pierre Vuébat et Nicole Joncheray.

Vu le changement de composition du bureau (poste secrétaire), la modification de gouvernance de l'association sera transmise au niveau de la préfecture de Nancy selon les règles imposées par la reconnaissance « Associations ».

#### ► Questions diverses :

Rappel : Il est nécessaire et obligatoire de prévoir un CA de clôture des comptes avant toute assemblée générale. Cela permet de faire le bilan en CA avant présentation aux choristes, et de préparer ensemble le budget prévisionnel, les actions à mettre en place sur le nouvel exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les administrateurs pour sa ré-élection à la présidence de l'association, et clôture la séance à 21h 45.

Le 7 novembre 2024

Le secrétaire Claude BESANCON

Le président Pierre VUEBAT